

## DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 10 juillet 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	17	18

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 18
Contre : 00
Abstention : 00

L'an 2025 le 10 juillet à 18 h 30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 4 juillet 2025

**Présents** : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, HERVET Maryse, LAINEZ Sylvie, LEPRAT Monique, LOTH Christelle, SAUGET Nicole, MM : CHABANCE Fabrice, GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles, JOLY Sylvain, LAUVERGEAT Patrice, NORMAND Franck, PARAGE Frédéric, QUANTIN Jean-Philippe, RENAUDAT Fabrice

**Suppléants** : M. JEANNEAU Mathieu (de Mme MALLET Armelle)

**Excusés avant donné procuration** : Mme CIRE Maryline à M. LAUVERGEAT Patrice

**Excusés** : Mme LE GRANDIC Patricia, M. LEGNIER François, Mme MERIOT Nathalie, M. VILLALDEA-AVILA Rafaël ;

**Absent(s)** : M. AUDEBERT Éric, M. BODIN Olivier, M. BONNET Michel, M. HERAULT Michel, M. MAURICEAU Christophe, M. METIVIER Philippe, M. MNICH Pascal, M. TAILLANDIER Michel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GONNET Arnaud

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS PRÉFECTURE  
D'ISSOUDUN  
Le: 11/07/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
16/07/2025



### 100725\_05 : Attribution du marché fourniture de bacs roulant et de pièces détachées pour la collecte des déchets ménagers et emballages ménagers

**Rapporteur** : Éric VAN REMOORTERE

#### **Présentation :**

M. le président rappelle que le SICTOM a réalisé une consultation permettant d'acquérir les bacs permettant d'équiper l'ensemble des familles du territoire.

Ce marché porte sur :

- La fourniture de bacs roulants pucés pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- La fourniture de bacs non pucés (avec option pucée) pour les emballages recyclables (CS) ;
- La fourniture de pièces détachées (couvercles, roues, puces RFID, cuves, etc.) associées ;
- Le tout dans le cadre d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans minimum, avec un maximum de 900 000 € HT sur 3 années fermes (2025–2027).

Les modalités de passation sont celles de l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Il rappelle que la Commission d'appel d'offre réunie le 26/05/2025 et qu'elle a rédigé un rapport qui est présenté ce jour.

### Délibération

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis de marché publié le 03/04/2025,

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 26/05/2025

Considérant que la CAO a examiné les offres reçues et a proposé l'attribution du marché à ESE FRANCE,

Considérant que cette proposition est conforme aux critères d'attribution définis dans le règlement de la consultation,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver la proposition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et d'attribuer le marché public Fourniture de bacs roulant et de pièces détachées pour la collecte des déchets ménagers et emballages ménagers à l'entreprise ESE France, pour un montant de 637 486,60 € HT

Article 2 : D'autoriser le président, à signer le contrat avec l'entreprise ESE France pour la réalisation du marché public concerné

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 11/07/2025

Le Président

Secrétaire de séance,  
M. GONNET Arnaud

